

La vie économique en Suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **44 (1964)**

Heft 1: **La Suisse et la négociation Kennedy**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La vie économique en Suisse

Mesures contre l'inflation et le renchérissement

Les Chambres fédérales ont adopté à une très forte majorité les mesures de contrôle proposées par le Conseil fédéral, prévoyant des interventions sur le marché des capitaux, sur le marché du travail et dans le secteur de la construction.

A ce propos, il y a lieu de préciser qu'en dépit de ces nouvelles dispositions, les relations entre les banques et leur clientèle suisse et étrangère demeurent inchangées et que le secret bancaire reste intact. D'autre part, les étrangers peuvent en tout temps retirer leurs avoirs ou autres valeurs déposées en Suisse. Le franc suisse étant entièrement convertible, il peut toujours être acheté et vendu en montants illimités, c'est-à-dire être échangé contre les monnaies étrangères à disposition.

Depuis 2 ans déjà, les investissements en Suisse de capitaux étrangers font l'objet d'une certaine limitation. Il est clair que tous les milieux sont intéressés à ce que le pouvoir d'achat du franc suisse se stabilise, en particulier les épargnants et les rentiers, de même que ceux qui ont des capitaux à investir.

Amnistie fiscale

Le 2 février 1964, le peuple suisse a rejeté par 380 487 non contre 275 606 oui et par 18 cantons et demi contre 3 cantons et demi le projet d'une amnistie fiscale. Ce refus s'explique non seulement par des considérations d'ordre moral, mais aussi par la méfiance des citoyens contribuables à l'endroit des mesures renforcées de contrôle qui auraient découlé de cette amnistie.

Recettes fiscales de la Confédération

Les recettes fiscales de la Confédération accusent pour 1963 un nouveau record. De F 2 805 533 000 en 1960, les recettes des différents impôts et droits fédéraux ont passé à F 2 977 798 000 en 1961, F 3 628 581 000 en 1962 et enfin F 3 646 945 000 en 1963.

Exportations horlogères

En 1963, les exportations horlogères de la Suisse ont atteint 1 497,9 millions contre 1 428,9 millions en 1962. Elles représentent 14,3% (14,9%) du total des exportations suisses. En Europe, l'Italie est le principal client de l'horlogerie suisse, suivie de l'Allemagne occidentale, de l'Espagne et de la Grande Bretagne. En Asie, Hong-Kong occupe la première place, suivie du Japon et de Singapour. Les livraisons vers l'Amérique ont atteint 506,2 millions de francs dont 279,6 millions pour les U.S.A. Parmi les pays de l'Amérique latine, le Brésil est devenu le principal client, suivi du Mexique et de l'Argentine. Enfin, on note un accroissement des livraisons à l'Océanie.

Registre du Commerce

A fin 1963, étaient inscrites au Registre du Commerce 78 765 raisons individuelles, 10 340 sociétés en nom collectif, 3 811 sociétés en commandite, 43 462 sociétés anonymes, 2 135 sociétés à responsabilité limitée, 13 188 sociétés coopératives et 14 312 fondations.

Banque Nationale Suisse

Le total du bilan au 31 décembre 1963 s'élevait à 13 910,2 millions contre 12 994,7 millions au 31 décembre 1962. A l'actif, la caisse comprenant l'or en Suisse et à l'étranger, s'élevait à 12 213,7 millions de francs, les devises à 1 083,3 millions, le portefeuille suisse à 142,1 millions, les avances sur nantissement à 97,5 millions.

Au passif, les billets en circulation sont inscrits pour 9 035,4 millions, les comptes de virement pour 3 766,8 millions et les engagements à terme 357,2 millions. Le bénéfice de la Banque Nationale Suisse est resté inchangé à 6,84 millions de francs.

Fonds de placement

Dans son rapport annuel, la Banque Nationale Suisse constate que les fonds de placement se sont fortement développés en 1963. Jusqu'à la fin de septembre, 13 nouveaux fonds sont entrés en activité, ce qui a porté à 105 le nombre des fonds de placement qui communiquent trimestriellement leurs données à la Banque Nationale Suisse.

Emprunt japonais

Pour la première fois, le Gouvernement japonais a recours au marché suisse des capitaux par l'émission d'un emprunt obligataire de 50 millions de francs au taux de 5,5% et au prix de souscription de 98% net. Le service de l'emprunt s'effectuera en francs librement disponibles, sans égard à la nationalité et au domicile du détenteur des titres et sans exiger de celui-ci l'accomplissement d'une formalité quelconque. Ces obligations seront cotées aux bourses de Zurich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne. On affirme que le Japon a l'intention de s'adresser à l'avenir davantage au marché européen des capitaux, sa forte croissance économique l'obligeant à recourir aux capitaux étrangers.